

COMITÉ DE COHABITATION DE LATERRIÈRE

Rencontre de création – 21 juin 2022



TRANSFERT ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ



Notre expertise : participation publique, relations avec les communautés



Plus de 35 ressources professionnelles



5 bureaux au Québec

- Saguenay-Lac-Saint-Jean
- Montréal Québec Estrie
- Abitibi-Témiscamingue





LE RÔLE DE FACILITATEUR DE TRANSFERT



- Animer les rencontres et s'assurer d'un droit de parole équitable
- Aider à définir la problématique et les objectifs communs pour trouver des solutions
- Proposer une méthodologie de travail
- Être une personne-ressource neutre



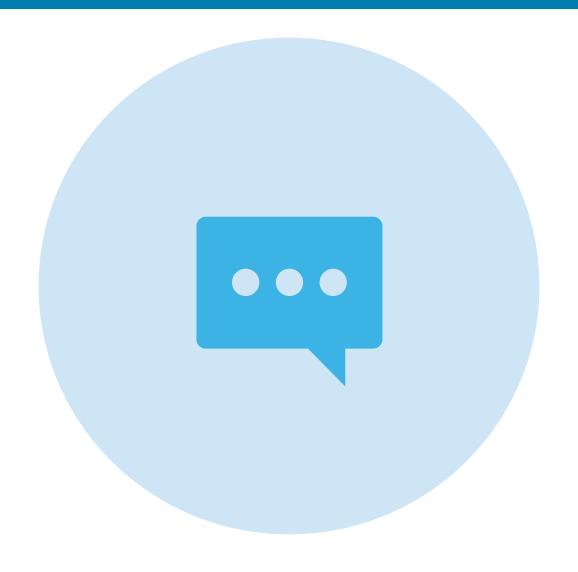


RÈGLES D'ENGAGEMENT DE LA RENCONTRE

- Les échanges se font dans le respect
- Faire confiance au processus
- 3 Mettre les enjeux sur la table
- Être ouvert et en mode constructif



MOT DE BIENVENUE







OBJECTIFS DE LA RENCONTRE

Dégager une compréhension commune de la démarche du Comité de cohabitation Laterrière

- Présenter la démarche et les objectifs du Comité
- Identifier les thématiques à traiter par le Comité
- Procéder à la désignation des membres
- Convenir des prochaines étapes



PROPOSITION D'ORDRE DU JOUR

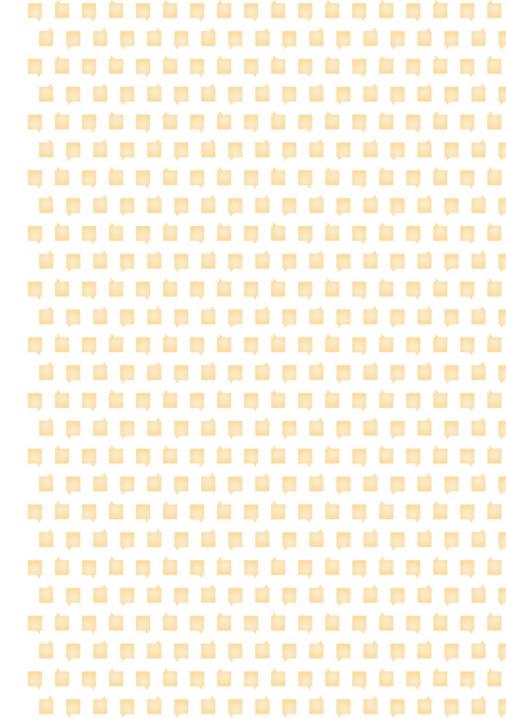
- 1. Mot de bienvenue et objectifs de la rencontre
- 2. Ordre du jour
- 3. Présentation de la démarche Comité de cohabitation de Laterrière et période d'échange
- 4. Atelier sur les thématiques à traiter par le Comité
- 5. Pause
- 6. Composition proposées et identification des membres
- 7. Prochaines étapes
- 8. Fin de la rencontre





COMITÉ DE COHABITATION DE LATERRIÈRE

Présentation de la démarche





POURQUOI CRÉER UN COMITÉ DE COHABITATION ?

- Des préoccupations importantes émises par les citoyens
- Secteur où se côtoient les usages résidentiels, récréatifs, agricoles et industriels
- Plusieurs parties prenantes concernées



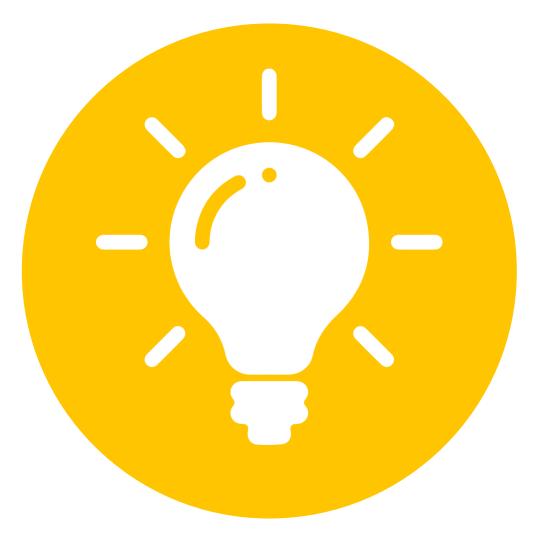




COMITÉ DE COHABITATION DE LATERRIÈRE

Mandat du comité

Devenir le canal privilégié d'échanges afin d'améliorer la cohabitation, d'atténuer les impacts et de trouver des solutions aux enjeux de cohabitation actuels ou futurs dans le secteur du chemin/rang Saint-Paul et du boulevard Talbot à Laterrière







ÉCHÉANCIER SOMMAIRE DE LA DÉMARCHE

Juin 2022

- Rencontre de création du Comité de cohabitation de Laterrière
- Mise en ligne de la page du Comité sur le site de la Ville

Été-Automne 2022

- Rencontres de travail du Comité (4 à 5)
- Mise en ligne des documents issus des travaux du Comité

Hiver 2023

- Activité bilan
- Rapport synthèse des travaux du Comité

Printemps 2023 Poursuite des activités du Comité





CONDITIONS ESSENTIELLES DE SUCCÈS

- La représentativité
- La légitimité
- L'efficacité
- La transparence
- L'indépendance





RÔLE DES MEMBRES

Les membres du Comité sont invités à contribuer des façons suivantes :

- Prendre connaissance de l'information mise à la disposition du Comité
- Échanger sur les thématiques et enjeux
- Participer aux rencontres du Comité
- Relayer les informations obtenues dans leur réseau respectif
- Participer à la mise en place d'actions de suivis, le cas échéant





ENGAGEMENT DES MEMBRES

La Ville de Saguenay s'engage à :

- Assumer les coûts relatifs au fonctionnement du Comité
- Participer au niveau technique aux travaux du Comité (environnement, urbanisme et arrondissement)

Tous les membres s'engagent à :

- Rendre disponible l'information publique nécessaire à la bonne marche du Comité
- Accueillir, analyser et prendre en compte les préoccupations de chacun
- Travailler de façon collaborative à la proposition et l'évaluation de pistes de solution pour atténuer certains impacts et favoriser une cohabitation harmonieuse





MÉTHODES DE TRAVAIL

- Considérer les commentaires et suggestions émis lors des consultations précédentes
- S'inspirer des meilleures pratiques disponibles
- Au besoin, former des sous-groupes de travail pour aborder des thématiques spécifiques
- Recourir à des experts pour alimenter la réflexion du groupe, si nécessaire
- Produire des comptes rendus publics afin de témoigner de l'avancement des travaux du Comité





COMPOSITION PROPOSÉE DU COMITÉ

Peut être modifiée en fonction de vos commentaires et

suggestions

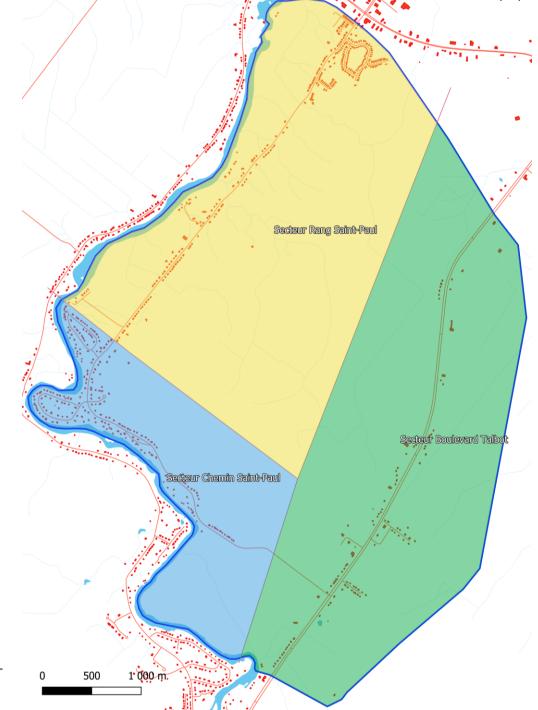
Le Comité doit être représentatif de la population touchée ou intéressée par les enjeux du secteur, mais aussi des intervenants clés pouvant faire avancer la réflexion et mettre en place des actions de suivi.

Catégorie	Représentant(s)
Citoyens – secteur chemin St-Paul	2
Citoyens – secteur rang St-Paul	2
Citoyens – secteur boulevard Talbot	2
Citoyens – secteur village de Laterrière	1
Entreprises du secteur	3
Ville de Saguenay (env./urb./arr.)	3
Ministère de l'Environnement	1
Groupes environnementaux	2
Producteurs agricoles	1
Transfert Env. et Société	2
Total	19



SECTEURS

- Rang Saint-Paul (jaune)
- Chemin Saint-Paul (bleu)
- Boulevard Talbot (vert)





PÉRIODE D'ÉCHANGE SUR LA DÉMARCHE

Questions

Commentaires

Ajouts ou modifications

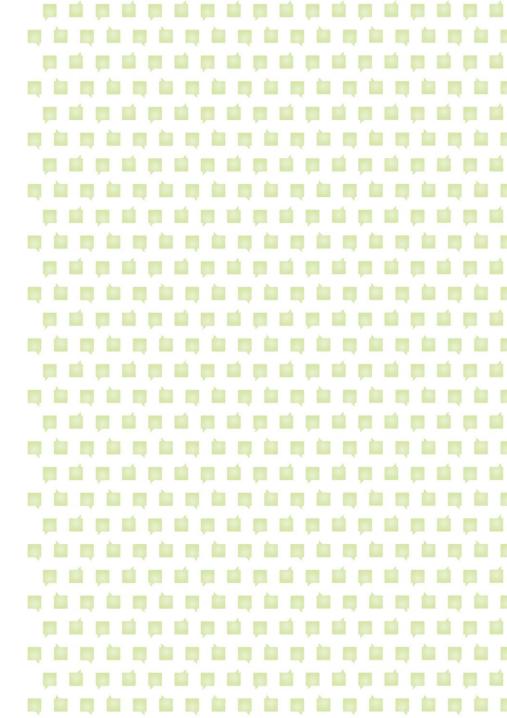






ATELIER

Thématiques qui devraient être abordées par le Comité





ATELIER

Déroulement

- Réponse au questionnaire
- Pendant la pause Compilation des résultats
- Après la pause Discussion sur les résultats





ATELIER PARTIE 1

Priorisation des thématiques et préoccupations répertoriées

- Odeurs
- Trafic lourd et sécurité routière
- Bruits
- Poussières et qualité de l'air
- Qualité de l'eau
- Utilisation du territoire (flore, faune, activités récréatives)
- Valeur des propriétés
- Développement et usages futurs (résidentiels et industriels)
- Autre?





ATELIER PARTIE 2

Deux principales attentes par rapport aux travaux du Comité

- Établir un canal d'échange permanent constructif avec toutes les parties concernées pour mieux comprendre les enjeux de chacun
- Trouver des moyens concrets pour réduire certains impacts et favoriser une cohabitation harmonieuse
- Faire rapport aux élus concernés et aux autorités décisionnelles des constats du Comité
- Recueillir de l'information sur les activités en cours et futures dans le secteur





ATELIER SUR LES THÉMATIQUES

Récapitulatif et période d'échanges





PAUSE

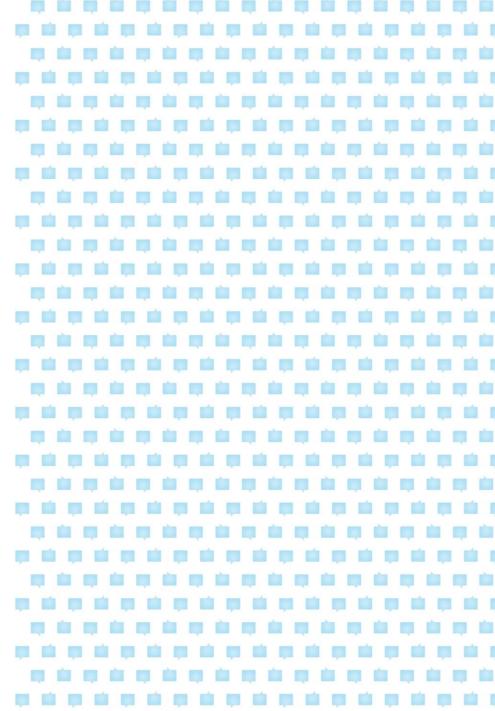
15 minutes







COMPOSITION PROPOSÉE DU COMITÉ ET DÉSIGNATION DES MEMBRES





COMPOSITION PROPOSÉE DU COMITÉ

Peut être modifiée en fonction de vos commentaires et

suggestions

Le Comité doit être représentatif de la population touchée ou intéressée par les enjeux du secteur, mais aussi des intervenants clés pouvant faire avancer la réflexion et mettre en place des actions de suivi.

Catégorie	Représentant(s)
Citoyens – secteur chemin St-Paul	2
Citoyens – secteur rang St-Paul	2
Citoyens – secteur boulevard Talbot	2
Citoyens – secteur village de Laterrière	1
Entreprises du secteur	3
Ville de Saguenay (env./urb./comm.)	3
Ministère de l'Environnement	1
Groupes environnementaux	2
Producteurs agricoles	1
Transfert Env. et Société	2
Total	19



IDENTIFICATION DES MEMBRES

Représentants citoyens par secteur

- Secteur chemin St-Paul (2)
- Secteur rang St-Paul (2)
- Secteur boulevard Talbot (2)
- Secteur village de Laterrière (1)

Représentants par catégorie

- Entreprises du secteur (3)
- Groupes
 environnementaux (2)
- Producteurs agricoles (1)



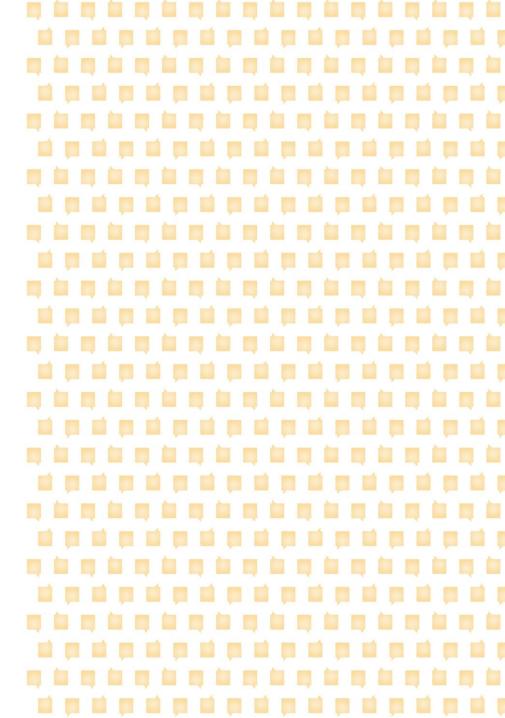
COMPOSITION PROPOSÉE DU COMITÉ

Période d'échanges ou de consultation par secteur





PROCHAINES ÉTAPES





PROCHAINES ÉTAPES / RENCONTRES

D'ici la fin de l'année 2022

Juillet Première rencontre du Comité

Août Une à deux rencontres du Comité

Automne Rencontres mensuelles

Décembre Activité bilan et rapport annuel





MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION!

COORDONNÉES

Adresse courriel du Comité

cohabitation.laterriere@ville.saguenay.qc.ca

Boîte vocale téléphonique

(418) 973-7799 poste 245

environnement.saguenay.ca





